

La résolution des conflits de droit administratif

Édité par

Thierry Largey, Anne-Christine Favre
et Dominique Hänni

Schulthess
ÉDITIONS ROMANDES



2025

Table des matières

Sommaire	7
Avant-propos	7

DOMINIQUE HÄNNI

Quelle place pour les modes alternatifs de règlement de conflits en droit administratif? Une brève analyse de l'activité administrative consensuelle à la lumière des principes de l'État de droit	9
I. Introduction	9
II. Les modes alternatifs de règlement de conflits (MARC) en droit administratif	10
A. La terminologie, l'origine et les caractéristiques des MARC	10
B. Les MARC en droit administratif	13
1. En général	13
2. La négociation informelle	15
3. La conciliation	16
4. La médiation (dans la procédure administrative)	18
5. L'Ombudspersonne (la médiation administrative institutionnalisée)	19
C. Conclusion intermédiaire	20
III. L'activité administrative consensuelle à la lumière des principes de l'État de droit	20
A. Les MARC en tant qu'activité administrative consensuelle	20
B. Le cadre et les limites de l'activité administrative consensuelle	22
C. L'activité administrative consensuelle et les principes de l'État de droit	23
1. Le principe de la légalité	23
2. Le principe de l'intérêt public	25

3. Le principe de proportionnalité	26
4. Le principe de la bonne foi	27
5. Le principe de l'égalité de traitement et de l'interdiction de l'arbitraire	28
6. Le principe de transparence	29
D. Quelle protection juridique pour l'administrée?	30
IV. Conclusions	33

SYLVIE COSSY

Médiation administrative (<i>Ombudsstelle</i>)	35
I. Introduction	35
II. Définitions	36
A. Introduction	36
B. Les principes en médiation	36
C. La médiation	37
D. Les médiations administratives	38
III. La médiation administrative ou <i>Ombudsstelle</i>	39
A. Définition	39
B. Bref historique	40
C. Situation en Suisse	42
D. Situation dans le Canton de Vaud	43
E. Caractéristiques de la médiation administrative	44
IV. Relations entre la médiation et la procédure administratives	46
A. Introduction	46
B. Distinctions	47
1. Personnes concernées	47
2. Accessibilité	48
i) Délai	48
ii) Forme	49
iii) Gratuité	49
3. Griefs	49

4. Confidentialité	51
5. Faits	51
6. Issue	52
C. Complémentarités	53
V. Conclusion	55
Bibliographie	57
THIERRY LARGEY	
La conciliation en droit administratif	61
I. Introduction : du conflit à la conciliation	61
II. Définition et typologie de la conciliation en procédure administrative	63
A. Notion de conciliation, spécialement en droit administratif	63
1. Un règlement amiable des conflits mené par une autorité conciliatrice	63
i) Le pouvoir de proposition de l'autorité conciliatrice	63
ii) Un processus largement informel	66
2. Les circonstances spéciales tenant aux acteur·rice·s du règlement amiable	68
i) L'autorité, partie à la conciliation	69
ii) Les autorités spéciales de résolution amiable	71
iii) Le « pur » conflit administratif	73
B. Typologies de la conciliation en procédure administrative	76
1. Typologie à raison de la temporalité	76
2. Typologie à raison de la portée de la conciliation	77
i) La conciliation facultative	77
ii) La conciliation obligatoire	79
III. Les conditions de la conciliation	83
A. Le fondement légal	83
B. L'existence d'un conflit	84

C.	La conciliation ne doit pas être exclue par le droit impératif	85
D.	L'autorité conciliatrice dispose d'un pouvoir d'appréciation suffisant	85
E.	L'opportunité de la conciliation	87
F.	Le consentement des parties à la conciliation	87
IV.	Les rôles de l'autorité de conciliation et les exigences qui s'y attachent	88
A.	L'exigence d'indépendance et d'impartialité de l'autorité conciliatrice	88
B.	Le double rôle de l'autorité de conciliation	90
C.	L'indépendance et l'impartialité de l'autorité conciliatrice	91
1.	Le droit à un traitement égal et équitable	91
2.	La réserve particulière de l'autorité de conciliation	92
V.	Les effets de la conciliation	93
A.	L'adaptation du déroulement de la procédure administrative	93
B.	En cas d'échec de la conciliation	95
C.	En cas de conciliation	95
D.	L'imputation des frais de conciliation	97
VI.	La conciliation inter- et intra-institutionnelle	99
A.	Les conflits institutionnels et leur résolution amiable	99
1.	Les différends entre autorités	99
2.	La résolution amiable des conflits institutionnels	101
i)	Objectifs et notion	101
ii)	Le principe de résolution amiable des conflits interinstitutionnels de l'art. 44 Cst.	104
iii)	Conditions	104
B.	Entités institutionnelles de conciliation et de concertation	105
1.	Le modèle des conférences intercantionales	106
2.	Le modèle des commissions de conciliation	107

Table des matières

C. Processus de conciliation et de coordination institutionnelles	108
1. La conciliation comme processus de prévention des différends	108
2. Le règlement amiable des conflits institutionnels	110
Bibliographie	113
 FRANÇOIS BELLANGER	
La plainte et la dénonciation peuvent-elles donner un droit d'accès à une décision ?	117
I. Introduction	117
II. Les caractéristiques générales de la plainte et de la dénonciation	118
A. Les règles de base	118
B. L'anonymat	120
III. La plainte à l'autorité de surveillance	121
A. Quelques remarques introductives	121
B. Principes généraux	121
C. Les règles de procédure	124
D. La surveillance dans le domaine judiciaire	125
IV. Les procédures particulières	127
A. Le droit et l'obligation de dénoncer	127
B. La plainte formalisée	128
1. Généralités	128
2. L'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision	129
3. La commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients	131
V. Conclusion	134
Bibliographie	135

BENOÎT BOVAY

Les coûts des recours administratifs – effet dissuasif ou incitatif ?	137
Introduction	137
I. Les frais en procédure administrative cantonale et fédérale	138
II. Le caractère dissuasif pour la partie	145
A. Le droit d’être entendu en procédure non contentieuse	145
B. Le droit d’accès à la justice (procédure contentieuse)	148
C. Quelques remarques sur les règles et la pratique vaudoise	151
III. Le caractère dissuasif pour les associations à but idéal	154
IV. Le caractère dissuasif pour l’avocat	157
V. Le caractère incitatif: fantasme politique ?	161
VI. Remarques conclusives	163
Annexes:	164
A. Les frais en procédure administrative cantonale	164
1. Procédure non contentieuse:	164
2. Réclamation:	167
3. Procédure contentieuse (recours):	168
4. Action de droit administratif	171
B. Les frais en procédure fédérale:	172

CLÉA BOUCHAT

L’effet suspensif: état des lieux et perspectives	175
I. Introduction	175
II. Notions et sources	176
A. Notions	176
1. Définition	176
2. Fonctions	177
B. Sources	178

Table des matières

1. Sources fédérales	178
2. Sources cantonales	180
III. Champ d'application et portée	181
A. Champ d'application temporel	181
B. Champ d'application matériel	182
C. Portée	184
IV. Conditions d'octroi et de retrait	186
V. Etat des lieux des développements récents	187
A. Marchés publics	187
1. Marchés fédéraux	188
2. Marchés cantonaux	190
B. Aménagement du territoire	191
C. Régulation de la faune	194
VI. Perspectives	196
A. Compatibilité avec l'accès au juge	196
a) Absence d'effet suspensif ex lege	196
b) Absence d'effet suspensif par décision incidente	198
B. Absence d'effet suspensif devant le Tribunal fédéral	199
C. Parallélisme avec le Code de procédure civile	201
VII. Conclusion	203
Bibliographie	205

VÉRONIQUE BOILLET/FRÉDÉRIC BERNARD

La mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en Suisse	209
I. Introduction	209
II. La Cour européenne des droits de l'homme	210
III. La mise en œuvre des arrêts en général	212
A. Le fondement	213
B. La nature juridique des arrêts de la Cour	214
C. Les formes de mise en œuvre	217

IV. Les mesures individuelles	218
A. En général	218
B. La procédure de révision de l'art. 122 LTF	219
V. Etude de cas : l'affaire Beeler	221
VI. Les mesures générales	223
A. En général	223
B. L'expérience suisse d'adoption de mesures générales ..	224
VII. Le contrôle par le Comité des ministres	226
A. La surveillance de l'exécution des arrêts par le Comité des ministres	226
B. Difficultés ou résistance des Etats	229
VIII. Etude de cas : l'affaire des Aînées pour le climat	231
IX. Conclusion	235

ANNE-CHRISTINE FAVRE

Intérêt personnel et intérêt collectif à agir en matière environnementale et climatique : quelques réflexions ...

I. Introduction	237
A. Le contentieux des atteintes environnementales et climatiques	237
B. L'objet de la présente contribution	238
II. L'intérêt personnel et collectif à agir et l'objectivité du contentieux	239
A. Le contentieux objectif	239
B. L'intérêt à agir dans le contentieux environnemental et climatique	239
1. Les critères individualistes de l'accès au juge et le contrôle du droit objectif	239
2. La singularité des litiges en droit de l'environnement et du climat	241
3. La césure de l'actio popularis et la défense des intérêts collectifs	244

Table des matières

4. Le principe d'effectivité et la garantie d'accès au juge	246
5. L'action collective, perspectives et limites en droit suisse	247
III. Le besoin de protection juridictionnelle: quelques critères	249
A. Le besoin de protection juridique (Rechtsschutzinteresse), notion	249
B. Éléments d'appréciation	250
1. Les carences dans l'exercice du droit de recours des organisations à but idéal	250
2. L'intensité de l'atteinte	251
3. Le lien de causalité	253
4. L'objet du litige: actes attaquables et conclusions	254
IV. Conclusion	257
Bibliographie	258